

COMMISSION FEMININE ET FEMINISATION

**La Commission se réunit
Tous les Mardis
De 14h00 à 16h30
N° direct : 04.94.08.97.72**

**Réunion du Mardi 23 Juillet 2019
P.V. N° 2**

Présents : Mmes Lydie BASTIEN - Huguette CARPENTIER - Cathy DARDON - MM. Yves FRACHET- André VITIELLO

INFORMATION

En application des articles 188 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la C. Féminine peuvent être frappées d'appel en 2^{ème} instance auprès de la C. d'Appel Règlementaire du District du Var, dans le délai de DIX jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur internet,

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par email émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €).

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur la recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- Composition de la Commission
- Informations
- Préparation de la saison 2019-2020

COMPOSITION DE LA COMMISSION FEMININE ET FEMINISATION 2019 / 2020

Présidente : Mme Cathy DARDON

Délégué du C.D. : M. André VITIELLO

Secrétaire : Mme Huguette CARPENTIER

Secrétaire Adjointe : Mme Lydie BASTIEN

Membres : Mmes Noëlle MOUTON - Marie-José SANTAMARIA – MM. Raymond CAZEAUX – Yves FRACHET – Joseph VIVERO.

INFORMATION

Une réunion avec les clubs Féminins aura lieu le Jeudi 12 septembre 2019 à 18h30 au siège du District.

RENTREE DU FOOT U6F à U18F

La Rentrée du Foot pour les féminines U6 F à U18F aura lieu le Samedi 21 Septembre à Toulon.

FFF TOUR BEACH SOCCER

Dans le cadre du développement du Beach Soccer, la F.F.F en partenariat avec le District du Var, organise 2 manifestations événementielles à La Londe les Maures et à Bormes.

Vous trouverez le programme de ces journées en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/simple/fff-tour-2019-beach-soccer/>

Des matchs pour les féminines auront lieu le Vendredi 23 Août à Bormes.

> **BORMES LES MIMOSAS (Plage de La Favière) :**

Vendredi 23 Août 2019 : **Séniors Féminines et / ou U18F** (6 Equipes) **de 15H30 à 18H00**

Inscriptions par e-mail à l'adresse suivante : secretariat@var.fff.fr

RENSEIGNEMENTS : Cathy DARDON (06.81.15.58.69).

Pour les joueuses, leur Famille et leurs Amis, de nombreux stands animeront ces journées : 3 terrains de Beach- Soccer, Free style, concours « Tir sur la barre », et autres.

ENGAGEMENTS 2019 – 2020

Championnat et Coupe du Var

Féminines Séniors à 8 et à 11 : Date limite le **29 août 2019**

U18F – U15F et Critérium U13 F : Le **17 septembre 2019**

U6F à U8F et U9F à U11F : Uniquement par mail Secrétariat : secretariat@var.fff.fr

*Prochaine réunion
sur convocation*

La Présidente : Cathy DARDON
Le Délégué du C.D. : André VITIELLO
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER